

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 408-2024

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que :

« Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025, le Règlement numéro 408-2024 imposant une taxes spéciale sur la base d'une tarification pour le remboursement des coûts versés à la MRC de Kamouraska pour des travaux d'entretien effectués sur la Branche 3 du cours d'eau Minville.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière, sur rendez-vous, durant les heures normales d'ouverture et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi ».

Fait à Saint-Pascal, ce 14^e jour de janvier 2025.

La greffière,


Louise St-Pierre, avocate, OMA



Ville de Saint-Pascal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans l'édition de la semaine du 20 janvier 2025 du journal Le Placoteux et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 20 janvier 2025.

Signé à Saint-Pascal, ce 20^e jour de janvier 2025.

La greffière,


Louise St-Pierre, avocate, OMA

